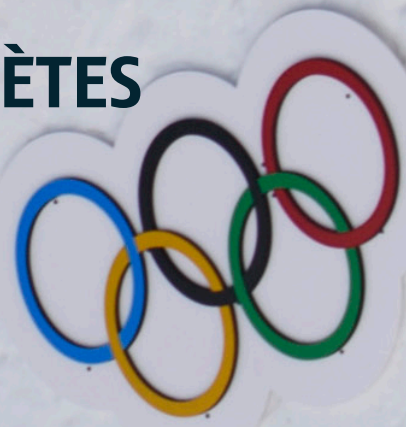




---

# PROJET PYRAMIDE DES ATHLÈTES / CONCEPT D'OPTIMISATION DE L'ACTUELLE PYRAMIDE DES ATHLÈTES

Mandant            CD de Swiss Olympic  
Equipe de projet    Anke Gehlhaar, Dominik Pürro, Lukas Gerber, David Egli  
Statut                En cours



---

# EXECUTIVE SUMMARY

Lancé par le Comité de direction de Swiss Olympic au printemps 2019, le projet Pyramide des athlètes se base principalement sur des travaux préliminaires effectués au cours des deux dernières années dans le cadre de l'optimisation du système de Cards.

Les interconnexions entre nos partenaires et les Swiss Olympic Cards ont été constamment renforcées ces dernières années. Des cantons, des écoles, les fédérations, l'Aide sportive, la promotion du sport d'élite dans l'armée et d'autres partenaires encore s'inspirent de notre système de Cards et s'y réfèrent parfois pour octroyer des prestations et/ou des subventions aux athlètes.

La multitude d'institutions et d'organisations impliquées, de même que leurs attentes parfois différentes vis-à-vis du projet « Pyramide des athlètes » font que tous les problèmes soulevés ne peuvent être résolus de manière à satisfaire tout le monde. Certains compromis doivent donc être trouvés. En outre, des propositions majeures dans le cadre de ce concept ne peuvent être mises en œuvre qu'à condition que Swiss Olympic et/ou la Fondation de l'Aide Sportive Suisse arrivent à générer davantage de moyens pour la promotion directe des athlètes pendant les années à venir. Il est dès lors impossible d'être actif dès 2020 en ce qui concerne l'ensemble des mesures et des champs d'action proposés dans le présent concept.

L'objectif stratégique des mesures proposées consiste à optimiser le modèle de promotion des athlètes actuel et à adapter les différentes Swiss Olympic Cards au concept de base FTEM Suisse. Il s'agit également de coordonner ces adaptations avec les évolutions de l'Aide sportive et de la promotion du sport d'élite dans l'armée notamment.

Les attentes des partenaires concernés ont été rassemblées et évaluées dans le cadre d'une vaste analyse de la situation qui a ensuite permis de développer des mesures d'optimisation de la pyramide des athlètes actuelle et des prestations de promotion correspondantes.

Dans le présent concept, ces mesures ont été réparties dans 13 champs d'action et décrites en détail. Les responsabilités, quant à elles, sont partagées entre Swiss Olympic, la Fondation de l'Aide Sportive Suisse, les cantons et la Confédération (promotion du sport d'élite dans l'armée).

Dans le domaine des Talent Cards, la Suisse dispose d'un système de promotion solide, connu et reconnu, sur lequel s'appuient de nombreux cantons et écoles. Il s'agit ici d'uniformiser la valeur des Talent Cards Local, Régional et National dans tous les sports et de les faire correspondre aux phases du FTEM du domaine clé « Talent » (phases T1 à T4).

Le paiement des frais de scolarité au niveau intracantonale et intercantonale est un autre thème central concernant les talents.

Dans le domaine de l'élite, l'équipe de projet propose un élargissement modéré de la pyramide de promotion actuelle. 200 à 300 athlètes supplémentaires doivent pouvoir bénéficier d'un soutien de l'Aide sportive et être répartis selon les catégories repositionnées de Cards Elite Bronze, Argent et Or.

Au niveau de la transition entre la relève et l'élite, le nombre d'athlètes soutenus financièrement doit augmenter légèrement. En outre, il sera désormais plus facile de passer d'une Card Bronze à une Card Argent. Les critères d'obtention légèrement simplifiés de la nouvelle Card Argent permettraient en outre à des athlètes jusqu'ici exclus de la promotion de l'Aide sportive en tant que titulaires de la Card Elite de bénéficier d'un soutien financier.

Les nouvelles catégories des Cards Elite seront elles aussi systématiquement alignées sur les phases du FTEM (T<sub>4</sub>, E<sub>1</sub>, E<sub>2</sub> et M).

Pour l'élite, le présent concept propose par ailleurs de remplacer les trois montants fixes actuels issus des contributions d'encouragement de l'Aide sportive par un modèle plus souple, dans le but d'éliminer les (importantes) différences entre les contributions versées aux athlètes.

La dernière partie du concept explique comment mettre en œuvre pas à pas les mesures définies, conformément aux 13 champs d'action, au cours des trois prochaines années.

---

# SOMMAIRE

<b>EXECUTIVE SUMMARY</b>	<b>I</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>III</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>2 OBJECTIFS</b>	<b>2</b>
2.1 Objectifs stratégiques du projet Pyramide des athlètes	2
2.2 Objectifs du présent concept	2
<b>3 GROUPE(S) CIBLE(S)</b>	<b>3</b>
<b>4 ANALYSE DE LA SITUATION ET DU CONTEXTE</b>	<b>4</b>
4.1 Swiss Olympic Cards	4
4.2 Fonctions des Cards	4
4.3 Interconnexions	5
4.4 FTEM	6
4.5 Analyse du système actuel SWOT	6
4.6 Synthèse	7
<b>5 VISION DU PROJET</b>	<b>8</b>
5.1 Attentes de tous les partenaires du projet	8
5.2 Ebauche de solution pour une nouvelle pyramide des athlètes (adaptations des critères d'obtention d'une Card et soutien financier)	10
5.3 Informations complémentaires importantes	13
5.4 Champs d'action, objectifs d'efficacité et mesures	14
<b>6 AGENDA/ETAPES</b>	<b>18</b>
6.1 Généralités	18
6.2 Planification	18

Pour faciliter la lecture, nous avons renoncé à ajouter la forme féminine dans la désignation des personnes. Toutes les fonctions peuvent toutefois être exercées indifféremment par une femme ou par un homme.

---

# 1. INTRODUCTION

La mise en œuvre du concept de base « FTEM Suisse », développé conjointement par Swiss Olympic et l'OFSP0, a débuté en 2016. Depuis, la plupart des fédérations sportives suisses sont en train d'adapter leurs concepts de promotion au FTEM. Elles contribuent ainsi de façon significative à la définition et au développement homogènes des parcours des athlètes dans les différents sports ainsi qu'à l'amélioration de la coordination avec les autres partenaires importants sur le parcours des athlètes (par ex. J+S, Formation des entraîneurs Suisse, promotion du sport d'élite dans l'armée, Aide sportive, cantons, Antidoping Suisse, etc.). Swiss Olympic s'efforce elle aussi peu à peu de baser ses prestations sur le concept de base FTEM Suisse.

Le projet « Pyramide des athlètes » a été lancé à l'automne 2018 par le Comité de direction de Swiss Olympic, à la suite de nombreux efforts déployés en faveur d'une optimisation ciblée du système de Cards de Swiss Olympic.

## **Swiss Olympic (SO) encadre le projet comme suit :**

### **Groupe de direction :**

Dominique Gisin (Aide sportive), Anne-Sylvie Monnet (Conseil exécutif de SO), Martina Van Berkel (Conseil exécutif de SO), Urs Winkler (Conseil exécutif de SO), Benoît Gisler (CRCS/cantons), Roger Schnegg (Directeur de SO)

### **Groupe d'encadrement :**

Matthias Kyburz (Athletes Commission), Eskil Läubli (Sport School), Nicolas Galliano (Partner School), Sascha Korner (canton de Zurich), Karin Wunderlin Rauber (canton d'Argovie), Florian Etter (canton de Vaud), Philipp Hartmann (canton de Nidwald), Markus Graf (Swiss Ice Hockey), Markus Wolf (Swiss-Ski), Dave Burkhardt/Markus Buck (Swiss Swimming), Laurent Prince/Heinz Moser (Association Suisse de Football), Adrian Bürgi (OFSP0), Hannes Wiedmer (le commandant du centre de compétences sport Armée)

L'élaboration du présent concept, qui doit être soumis aux partenaires concernés à l'automne 2019, fait partie de la planification du projet.

Le présent concept vise à montrer comment optimiser la pyramide des athlètes de la promotion des athlètes en Suisse et intégrer le système de Cards éprouvé au concept de base FTEM Suisse.

Il se base en outre sur le concept de base [FTEM Suisse](#), sur les documents existants de Swiss Olympic concernant [l'attribution de Swiss Olympic Cards](#), [l'attribution de labels de qualité de Swiss Olympic à des établissements de formation proposant un modèle spécifique de promotion du sport](#), le [Manuel « sélection des talents »](#) et le [règlement contribution d'encouragement](#) de la Fondation de l'Aide Sportive Suisse. Le concept se réfère également au document [Promotion du sport d'élite dans l'armée](#).

---

## 2. OBJECTIFS

---

### 2.1 Objectifs stratégiques du projet Pyramide des athlètes

- Optimisation de la promotion des athlètes, notamment en comblant les failles existant au niveau de la transition entre la relève et l'élite
- Coordination étroite avec le développement de l'Aide sportive
- Coordination étroite avec le développement prévu de la promotion du sport d'élite dans l'armée
- Intégration dans le concept de base FTEM
- Taux d'abandon (pour des raisons financières) plus faible à long terme chez les athlètes dans les catégories de transition

---

### 2.2 Objectifs du présent concept

- Démontrer comment mettre en place une structure plus pertinente dans le domaine des Cards Elite (phases T4, E1, E2, M)
- Mettre en évidence les adaptations nécessaires au niveau des Talent Cards pour trouver de meilleures solutions scolaires (dans une école de sport)
- Mettre en lumière les questions qui doivent être clarifiées afin d'optimiser la pyramide des athlètes conformément aux propositions
- Montrer les conditions cadres financières nécessaires (pour une partie des adaptations)
- Indiquer le temps nécessaire à la réalisation des optimisations
- Mettre en évidence les interconnexions entre le système de Cards et les mesures d'optimisation proposées

---

## 3. GROUPE(S) CIBLE(S)

- L'optimisation de la pyramide des athlètes s'oriente principalement sur les besoins des athlètes.
- En outre, il faut harmoniser et coordonner davantage toutes les mesures d'encouragement sur le parcours des athlètes et les prestations de toutes les institutions ou organisations listées ci-après :
  - Fédérations sportives nationales (avec concept pour la promotion du sport de performance)
  - DDPS : OFSPO et promotion du sport d'élite dans l'armée
  - Société du Sport-Toto
  - Fondation de l'Aide Sportive Suisse
  - Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS)
  - Services cantonaux de coordination pour le sport de performance et la formation professionnelle
  - Swiss Olympic Sport Schools et Partner Schools
  - Centres d'information professionnelle
  - Organisations partenaires de Swiss Olympic
  - Services de coordination auprès des hautes écoles
  - Partenaires de Swiss Olympic (par ex. Adecco, EY, etc.)
  - Commission des Athlètes de Swiss Olympic

---

## 4. ANALYSE DE LA SITUATION ET DU CONTEXTE

---

### 4.1 Swiss Olympic Cards

Le système de Cards dans le domaine de la promotion des athlètes est connu et reconnu en Suisse depuis des années. Les Cards suivantes ont été octroyées en 2018 :

- Talent Cards Local env. 8 000
- Talent Cards Régional env. 7 600
- Talent Cards National env. 3 000

En tout, 18 742 Talent Cards ont été attribuées dans 89 sports différents. 11 373 Talent Cards ont été attribuées dans des sports collectifs.

- Cards Elite 1789
- Cards Bronze 380
- Cards Argent 150
- Cards Or 115

2434 athlètes d'élite pratiquant 116 sports différents ont reçu une Swiss Olympic Card. Le nombre d'athlètes encouragés est resté relativement stable au cours des cinq dernières années. De plus amples informations sur les Cards sont disponibles dans le [Rapport « Swiss Olympic Card » 2018](#).

---

### 4.2 Fonctions des Cards

#### a. Talent Cards (L/R/N) pour les athlètes de la relève :

- Dispenses scolaires facilitées
- Accès facilité aux écoles soutenant le sport de performance (Swiss Olympic Sport Schools/Swiss Olympic Partner Schools) ou à des entreprises formatrices favorables au sport de performance
- Participation gratuite au camp Tous les Talents à Tenero (seulement pour les titulaires d'une Card N, sélection par la fédération)
- Accès à des parrainages de l'Aide sportive (seulement pour les titulaires d'une Card N)
- Prise en charge des frais de scolarité au niveau intracantonal et intercantonal (gestion différente selon le canton)

#### b. Cards Elite (E/B/A/O) pour les athlètes d'élite (ou parfois pour les athlètes de la relève en ce qui concerne la Card B) :

- Accès aux conseils d'orientation de Swiss Olympic en matière d'études et de carrière en lien avec le sport de performance
- Accès au Swiss Olympic Athlete Career Programme (ACP, Athlete 365)
- Prestations et produits des partenaires de Swiss Olympic à des conditions avantageuses
- Accès aux contributions d'encouragement de l'Aide sportive (seulement pour les titulaires d'une Card B/A/O ; soutien spécifique à un projet pour les sports collectifs olympiques ; pas de soutien pour les sports collectifs non olympiques et paralympiques), actuellement de l'ordre de CHF 6000 à 30 000 par année et par athlète



**c. Pour tous les titulaires d'une Card :**

- Réductions chez des partenaires de Swiss Olympic (selon le package de prestations en vigueur)
- Soutien éventuel par des mesures d'encouragement spéciales dans le canton ou la commune de domicile
- Accès éventuel à la promotion du sport d'élite dans l'armée (seulement pour les titulaires d'une Card N/B/A/O – et E dans des cas exceptionnels – et sur sélection)

## 4.3 Interconnexions

Les deux illustrations ci-après mettent en évidence les interconnexions apparues ces dernières années entre les Swiss Olympic Cards et les différents partenaires. Ces interconnexions sont nombreuses et immuables pour certaines. La réglementation relative à la prise en charge des frais de scolarité en lien avec les Swiss Olympic Cards est par exemple inscrite dans certaines lois et ordonnances cantonales.

Swiss Olympic	Armée	Fédérations
<b>Marketing &amp; Communication</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offres des partenaires (catalogue de prestations Cards)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Athlète qualifié</li> <li>• ER pour sportifs d'élite</li> <li>• Cours de répétition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concept de promotion (de la relève)/organismes responsables</li> <li>• Mise en œuvre PISTE/sélections relève</li> </ul>
<b>Athlètes et Carrières</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impression des Talent Cards</li> <li>• Ecoles avec label (listes d'élèves → attribution label)</li> </ul>	<b>Swiss Olympic Talent Cards</b>	<b>Ecoles et entreprises formatrices</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives du label</li> <li>• Critères d'admission des élèves</li> <li>• Demandes de congé (pour des compétitions, etc.)</li> </ul>
<b>Soutien aux fédérations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélections relève (selon PISTE)/attribution Cards</li> <li>• Concepts de promotion/poster en ligne</li> <li>• Contingents/« Check PISTE »</li> <li>• Conseil aux fédérations</li> <li>• Participation au camp 3T</li> </ul>	<b>Fondation de l'Aide Sportive</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parrainages</li> <li>• Distinctions</li> </ul>	<b>Cantons</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiement des frais de scolarité</li> <li>• Prestations/soutien aux titulaires d'une SOTC</li> </ul>
Swiss Olympic	Armée	Fédérations
<b>Marketing &amp; Communication</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offres des partenaires (catalogue de prestations Cards)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Athlète qualifié</li> <li>• ER pour sportifs d'élite</li> <li>• Cours de répétition</li> <li>• Militaires contractuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concept de promotion du sport de performance</li> <li>• Sélection cadres nationaux et structure des cadres</li> </ul>
<b>Athlètes et Carrières</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attribution Cards</li> <li>• Entretiens avec l'Aide sportive/l'armée</li> <li>• Swiss Olympic Athlete Career Programme</li> <li>• Conseils personnels pour la planification de carrière</li> <li>• Sport d'élite et études</li> <li>• Employeurs favorables au sport de performance</li> </ul>	<b>Swiss Olympic Elite Cards</b>	<b>Commission des Athlètes de Swiss Olympic</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentation des intérêts des athlètes</li> </ul>
<b>Soutien aux fédérations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaire solide pour l'attribution de la Card Or, Argent et Bronze</li> </ul>	<b>Fondation de l'Aide Sportive Suisse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution d'encouragement/contribution exceptionnelle</li> <li>• Distinctions</li> </ul>	<b>Cantons</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestations/soutien aux titulaires d'une SOC</li> </ul>

---

## 4.4 FTEM

L'objectif de ce projet consiste à relier au mieux les catégories actuelles de Cards aux 10 phases du concept de base FTEM Suisse. Ces phases sont définies comme suit dans les domaines clés Talent, Elite et Mastery :

- **T1 Démontrer le potentiel** : Les talents sont identifiés par rapport à leurs capacités et compétences particulières dans les domaines physiques et psychologiques, qualités qui sont toutes de bons indicateurs des futures performances (de pointe).
- **T2 Confirmer le potentiel** : Confirmer le potentiel en le soumettant à des critères nationaux.
- **T3 S'entraîner et atteindre les objectifs** : Intensifier l'entraînement et l'engagement afin d'atteindre des objectifs plus élevés.
- **T4 Percer et être récompensé** : Rejoindre l'élite nationale et s'imposer face à la concurrence.
- **E1 Représenter la Suisse (au niveau international)** : Fournir d'excellentes performances pour pouvoir rejoindre l'élite mondiale ou jouer dans une ligue professionnelle.
- **E2 Réussir au niveau international** : Participation réussie à des compétitions internationales et obtention de médailles ou de diplômes.
- **M Au top de la spécialité sportive** : Succès international constant (pendant plus de quatre ans) en étant au top de la spécialité.

Il est actuellement difficile de relier précisément les Talent Cards et les Cards Elite à ces phases. Ce problème doit être résolu, au moins dans le domaine des Cards Elite. Le lien entre les phases et les Talent Cards est moins évident et pertinent dans certains cas uniquement. Alors que les Talent Cards L/R/N indiquent un potentiel, les phases T1 à T4 reflètent avant tout un niveau de performance qui ne fournit pas beaucoup d'informations sur le potentiel d'un athlète.

---

## 4.5 Analyse du système actuel SWOT

### Points forts

- Notoriété, fiabilité du système (de Cards) actuel
- Coordination entre l'attribution des Swiss Olympic Cards et les contributions d'encouragement de l'Aide sportive
- Lien entre les Cards et des prestations et moyens d'encouragement spécifiques
- Distinction/reconnaissance des athlètes grâce aux SO Cards

### Points faibles

- Passage trop difficile de la TCN à la Card Bronze
- Passage trop difficile de la Card Bronze à la Card Argent
- Problèmes de financement de leur carrière pour beaucoup d'athlètes (et leurs parents) jusqu'à l'obtention de la Card Bronze
- Nombre important de titulaires d'une Card Elite (sans accès à l'Aide sportive)
- Difficulté à comparer les Cards entre les différents sports, critères d'attribution divergents
- Densité des performances différente d'un sport à l'autre
- Structures diverses et difficiles à comparer entre elles (instruments de promotion au niveau national uniquement pour certains sports, structures locales ou régionales pour d'autres)

- Question des frais de scolarité irrésolue, notamment sur le plan intercantonal
- Délais d'attribution des (Talent) Cards
- Nécessité pour certaines écoles de procéder à des sélections supplémentaires faute de places suffisantes par rapport à la demande des fédérations
- Valeur de la Talent Card Local
- Critères d'obtention globalement identiques pour tous les sports
- Contributions d'encouragement parfois trop élevées trop tôt
- Différences importantes entre les mesures de soutien et le soutien financier direct aux athlètes offert par les cantons

### **Opportunités**

- Progression de la professionnalisation des athlètes
- Répartition précise des rôles pour toutes les personnes impliquées
- Intégration dans le concept de base FTEM
- Directives relatives aux Cards plus claires et plus spécifiques aux sports
- Failles de la promotion comblées pour les phases de transition entre relève et élite ainsi qu'entre E1 et E2
- Pyramide des athlètes légèrement élargie et par conséquent plus d'athlètes soutenus dans les phases T4, E1 et E2
- Contributions d'encouragement de l'Aide sportive adaptées aux besoins
- Clarification des besoins en matière de solutions scolaires

### **Risques**

- Modification d'un système connu et majoritairement efficace
- Evolution négative du soutien financier en faveur des actuels titulaires d'une Card Bronze
- Temps d'adaptation long jusqu'à ce que toutes les parties prenantes adoptent le nouveau système
- Incertitude quant à l'évolution exacte du nombre de titulaires (dans le domaine des Cards Elite) suite aux adaptations planifiées
- Davantage de Cards Or... exclusivité/reconnaissance légèrement en baisse

---

## **4.6 Synthèse**

Nous disposons actuellement d'un système globalement efficace qui comporte néanmoins quelques points faibles et présente un potentiel d'optimisation, en particulier dans les catégories de transition. L'intégration du système de Cards dans le concept de base FTEM Suisse est très importante, car les autres prestations et mesures d'encouragement de Swiss Olympic et de la plupart des partenaires actifs sur le parcours des athlètes s'en inspirent. Certaines propositions nécessitent toutefois des clarifications préalables qui peuvent être gourmandes en ressources. Par conséquent, la mise en œuvre complète de toutes les mesures ne peut pas avoir lieu dans l'immédiat.

---

# 5. VISION DU PROJET

---

## 5.1 Attentes de tous les partenaires du projet

**Cantons** (représentés au sein du groupe d'encadrement du projet par Karin Wunderlin Rauber [AG], Florian Etter [VD], Philipp Hartmann [NW], Sascha Korner [ZH])

- Valeur/fiabilité des Cards
- Clarification des responsabilités (notamment des fédérations)
- Clarification dans le domaine des Talent Cards Local actuelles
- Vérification si une école peut/doit définir d'autres critères de sélection que ceux de la Talent Card
- Uniformisation des dates d'attribution des Cards : deux à quatre dates, idéalement en harmonie avec l'année scolaire/les dates des sélections

**Ecoles** (représentées au sein du groupe d'encadrement du projet par Eskil Läubli [Swiss Olympic Sport School Engelberg], Nicolas Galliano [Swiss Olympic Partner School Grône])

- Valeur/fiabilité des Cards
- Comparabilité des Cards dans tous les sports, critères renforcés
- Clarification du financement des frais de scolarité dans le canton et au niveau intercantonal ; l'école/le sport/les parents doivent pouvoir compter sur le financement pendant toute la durée de la formation
- Vérification si une école peut/doit définir d'autres critères de sélection que ceux de la Talent Card
- Harmonisation des dates d'attribution des Cards
- Clarification des rôles/responsabilités de l'école et des fédérations
- Clarification des critères d'obtention des labels attribués aux écoles
- Prise en compte des points de vue des Partner Schools/Sport Schools
- Intégration des fédérations et de Swiss Olympic dans la procédure d'admission (de l'athlète dans l'école). « Certification » de la procédure d'admission

**Fédérations** (représentées au sein du groupe d'encadrement du projet par David Burkhardt [Swiss Swimming], Markus Graf [Swiss Ice Hockey], Laurent Prince [Association Suisse de Football], Markus Wolf [Swiss-Ski])

- Clarification/garantie du financement des frais de scolarité au niveau cantonal et intercantonal
- Garantie de l'accès aux écoles de sport resp. aux entreprises formatrices ou employeurs favorables au sport de performance
- Prise en compte des particularités des différents sports
- Pas de changement radical (le système actuel est connu et fonctionne globalement assez bien)
- Failles de la promotion comblées lors des phases de transition (surtout en ce qui concerne l'accès à l'Aide sportive) -> clarifier la valeur des Cards Elite
- Clarification des critères d'attribution des contingents dans le domaine des Talent Cards
- Rôle de Swiss Olympic : « fiduciaire »

**Confédération/armée** (représentées au sein du groupe d'encadrement du projet par Adrian Bürgi [OFSP0] et Hannes Widmer [le commandant du centre de compétences sport Armée])

- Clarification pour savoir à quel moment du parcours des athlètes les instruments de promotion du sport d'élite dans l'armée sont nécessaires
- Optimisation des conditions cadres pour les athlètes pendant tout leur parcours
- Failles de la promotion comblées lors des phases de transition
- Possibilité pour les athlètes de franchir le pas vers la professionnalisation en Suisse
- Coordination de tous les acteurs du parcours des athlètes : répartition précise des rôles
- Accès à l'ER pour sportifs d'élite : le plus tôt possible ! Professionnaliser l'entourage et les athlètes à temps afin que les athlètes soient prêts à s'entraîner de manière professionnelle dans le cadre de l'ER
- Remaniement du processus de sélection relatif aux instruments de promotion du sport d'élite dans l'armée























**Aide sportive/Athletes Commission** (représentées au sein de l'équipe de projet/du groupe d'encadrement du projet par Lukas Gerber [Aide sportive] et Matthias Kyburz [Athletes Commission])

- Directives relatives aux Cards pertinentes, transparentes et limpides (in/out)
- Promotion financière ciblée en faveur des athlètes (qui en ont besoin) sur tout leur parcours → soutien durable à partir de la phase T4
- Prestations adaptées aux athlètes sur tout leur parcours
- Répartition/précision dans la catégorie Bronze (actuellement mélange entre résultats et potentiel)

**Swiss Olympic** (représentée au sein de l'équipe de projet par Romy Boss, Anke Gehlhaar, Dominik Pürro, David Egli)

- Pyramide : combler les failles de la promotion lors des phases de transition
- Pyramide utile (portée) comme base pour des succès suisses au niveau international
- Intégration du système de Cards dans le FTEM
- Garantie pour des demandes d'obtention d'une Card de la part des fédérations aussi honnêtes/réalistes et critiques que possible, basées sur le potentiel des athlètes à long terme
- Elaboration et mise en œuvre conjointes par SO, l'ASS, les fédérations, les cantons, les athlètes, les écoles, etc.
- Directives clairement définies concernant les Cards : Combien de temps ? Pourquoi ? Pour quelles prestations ? A partir de quand ? Facilité de compréhension pour toutes les parties impliquées
  - critères renforcés
  - mise en œuvre dans la base de données Swiss Olympic
  - communication ciblée
- Card comme droit d'accès à différentes prestations

## 5.2 Ebauche de solution pour une nouvelle pyramide des athlètes (adaptations des critères d'obtention d'une Card et soutien financier)

<b>M</b>	Dominer dans son sport	 <b>OR</b>	<p><b>Critères</b> Succès constant sur le plan international pendant plus de quatre ans</p>	  	<p>Si besoin ; 12-30'000.-</p> <p>Jusqu'aux prochains CE, CM ou JO</p> <p>Env. 5-10</p>	
<b>E2</b>	Avoir du succès au niveau international	 <b>OR</b>	<p><b>Critères</b> 1. Engagement de l'athlète et de la fédération 2. Résultats</p>	<p><b>Résultats</b> - Top 8 et 1/4 du classement aux JO - Top 6 et 1/4 du classement aux CM - Top 3 et 1/4 du classement aux CE - Critère individuel*</p>	  	<p>Si besoin ; 12-30'000.-</p> <p>Jusqu'aux prochains CE, CM ou JO</p> <p>Env. 400 (sur 4 ans)</p>
<b>E1</b>	Représenter la Suisse (au niveau international)	 <b>ARGENT</b>	<p><b>Critères</b> 1. Potentiel pour E2 2. Engagement de l'athlète et de la fédération 3. Résultats</p>	<p><b>Resultate</b> - Participation aux JO - Top 20 et 1/4 du classement aux CM - Top 15 et 1/4 du classement aux CE - Critère individuel*</p>	  	<p>Si besoin ; 12-30'000.-</p> <p>max. 4-6 ans</p> <p>Env. 250 (sur 4 ans)</p>
		 <b>CADRE NATIONAL</b>	<p><b>Critère</b> Statut actif de cadre national selon le concept de promotion du sport de performance de la fédération</p>		<p>2'000-2'500 (sur 4 ans)</p>	
<b>TRANSITION</b>		 <b>BRONZE</b>	<p><b>Critères</b> 1. Potentiel pour E2 ou E1 2. Engagement de l'athlète et de la fédération 3. Résultats</p>	<p><b>Résultats</b> - Participation aux JO - Top 16 et 1/4 du classement aux CM juniors / M23 - Top 12 et 1/4 du classement aux CE juniors / M23 - Critère individuel*</p>	  	<p>Si besoin ; 6-30'000.-</p> <p>Début sport d'élite / armée</p> <p>max. 4-6 ans</p> <p>Env. 370 (sur 4 ans)</p>
<b>T4</b>	Percer et être récompensé(e)					
<b>T3</b>	S'entraîner et atteindre des objectifs	 <b>TALENT</b>		<p style="text-align: center;">National Regional Local</p> <p>Classement PISTE de la fédération</p>		<p>Parrainage 2'000.- à partir de T3</p>
<b>T2</b>	Confirmer son potentiel					<p>Env. 17'500</p>
<b>T1</b>	Montrer son potentiel					
<b>F</b>						

\* pour les sports de classification 1-3 (par ex. classement mondial)

## M – OR

- **Critère** : Au top de la spécialité sportive au niveau international (pendant plus de quatre années consécutives)
- **Soutien financier de l'Aide sportive** : Si besoin est ; CHF 12 000 à 30 000/an
- **Durée** : Tant que les critères de la Card Or sont remplis
- **Nombre d'athlètes** : Dans cette catégorie, la Suisse n'a que peu d'athlètes d'exception tels que R. Federer, N. Schurter, N. Spirig

## E2 – OR

- **Critères** :
  - 1. Engagement athlète et fédération
  - 2. Résultats
    - top 8 aux Jeux Olympiques
    - top 6 aux (CM) et premier quart du classement
    - top 3 aux CE et premier quart du classement
    - Critère de résultats individualisé pour les sports de classification 1 à 3 (par ex. classement mondial)
- **Soutien financier de l'Aide sportive** : Si besoin est ; CHF 12 000 à 30 000/an
- **Durée** : jusqu'aux prochains CE, CM, JO ou jusqu'à la prochaine compétition évaluée selon les critères individuels spécifiques au sport en question (par ex. classement mondial, évaluation annuelle en Coupe du monde, etc.)
- **Nombre d'athlètes** : Env. 400 sur quatre ans (à titre de comparaison : Selon les directives actuelles relatives aux Cards, quelque 200 athlètes sont titulaires d'une Card Or sur quatre ans). Ce chiffre peut encore changer en raison de l'individualisation des critères de résultats dans les sports de classification 1 à 3.

## E1 – ARGENT

- **Critères** :
  - 1. Potentiel pour E2
  - 2. Engagement athlète et fédération
  - 3. Résultats :
    - participation aux JO et première moitié du classement
    - top 20 aux CM et premier quart du classement
    - top 15 aux CE et premier quart du classement
    - critère de résultats individualisé pour les sports de classification 1 à 3 (par ex. classement mondial)
- **Soutien financier de l'Aide sportive** : Si besoin est ; CHF 12 000 à 30 000/an
- **Durée** : Max. quatre à six ans (selon le parcours des athlètes du sport concerné)
- **Nombre d'athlètes** : Env. 250 sur quatre ans (à titre de comparaison : selon les directives actuelles relatives aux Cards, quelque 260 athlètes sont titulaires d'une Card Argent sur quatre ans). Ce chiffre peut encore changer en raison de l'individualisation des critères de résultats dans les sports de classification 1 à 3.

## E1 – CADRE NATIONAL

- **Critères** : Les Swiss Olympic Cards Elite sont décernées aux athlètes pratiquant un sport individuel, un sport d'équipe ou un sport collectif classé par Swiss Olympic. Pour recevoir une Swiss Olympic Card Cadre national, l'athlète doit posséder le statut de cadre national élite actif conformément au concept pour la promotion du sport de performance de la fédération membre concernée. Celle-ci doit en outre publier la liste des cadres sur son site Internet. Par ailleurs, la fédération nationale doit avoir mis en

œuvre le concept pour la promotion du sport de performance, organiser régulièrement des activités de cadre et envoyer des athlètes aux CE/CM. Dans des cas exceptionnels justifiés, Swiss Olympic peut fixer une limite maximale de Cards par sport.

- **Durée** : Actuellement illimitée. Une durée maximale pourrait être envisagée dans ce cas également.
- **Nombre d'athlètes** : Idéalement env. 2000 à 2500 sur quatre ans (à titre de comparaison : selon les directives actuelles relatives aux Cards, quelque 3250 athlètes sont titulaires d'une Card Argent sur quatre ans). Ce chiffre peut encore changer en raison de l'individualisation des critères de résultats dans les sports de classification 1 à 3.

#### **T4 – BRONZE**

- **Critères** :
  - 1. Potentiel pour E2 ou E1
  - 2. Engagement athlète et fédération
  - 3. Résultats :
    - Top 16 aux CMJ ou aux CM M23 et classement dans le premier quart (évent. premier tiers)
    - Top 12 aux CEJ ou aux CE M23 et classement dans le premier quart (évent. premier tiers)
    - Critère de résultats individualisé pour les sports de classification 1 à 3 (par ex. classement mondial au niveau juniors/M23)
- **Soutien financier de l'Aide sportive** : Si besoin est ; CHF 6000 à 30 000/an ou contribution forfaitaire ! En fonction du nombre global d'athlètes
- **Durée** : Max. quatre à six ans (selon le parcours des athlètes du sport concerné)
- **Nombre d'athlètes** : Env. 400 sur quatre ans (à titre de comparaison : Selon les directives actuelles relatives aux Cards, quelque 570 athlètes sont titulaires d'une Card Bronze sur quatre ans. Avec les quelque 200 athlètes qui seraient titulaires d'une Card Bronze selon les directives actuelles mais qui rempliraient les nouveaux critères pour obtenir une Card Argent, le nombre d'athlètes pris en compte dans cette catégorie de promotion serait un peu plus élevé). Ce chiffre peut encore changer en raison de l'individualisation des critères de résultats dans les sports de classification 1 à 3.

#### **T1 à 3 (4) – TALENT Local/Régional/National**

- **Critères** : Classement PISTE de la fédération
- **Soutien financier de l'Aide sportive** : Parrainage de CHF 2000 à partir de T3 (ou poursuite avec la Talent Card National)
- En plus de la répartition des athlètes selon les catégories L/R/N, répartition par les fédérations dans l'une des phases du FTEM T1 à T4. Cela permet aux cantons/écoles de se référer aux phases du FTEM pour trouver une solution scolaire.

**Perspective pour le domaine clé T** : Plus qu'une seule Talent Card récompensant les athlètes doués qui progressent dans leur sport en direction des phases E1/E2. L'idée serait en outre de définir pour chaque sport à partir de quelle phase du FTEM un athlète a besoin d'une solution scolaire dans une école de sport.

Cela présuppose toutefois qu'il y ait suffisamment de places dans les écoles de sport ou des solutions scolaires flexibles supplémentaires dans tous les cantons/toutes les régions. Parmi les mesures envisagées, le présent concept prévoit une analyse à cet égard.



---

## 5.3 Informations complémentaires importantes

- Les propositions d'adaptations des critères d'obtention d'une Card modifieraient le nombre de titulaires d'une Card de manière générale et dans les différentes catégories.
  - **Catégorie Or** : Nettement plus d'athlètes qu'avant, car critères légèrement simplifiés
  - **Catégorie Argent** : A peu près autant d'athlètes, car critères d'obtention largement simplifiés dans les catégories Or et Argent. Autrement dit, davantage de titulaires actuels d'une Card Bronze recevraient une Card Argent, tandis qu'à peu près autant de titulaires d'une Card Argent rempliraient les critères d'obtention d'une Card Or.
  - **Catégorie Bronze** : Un peu plus d'athlètes qu'avant, car l'individualisation des critères de résultats dans les différents sports permettrait à un nombre légèrement plus important d'athlètes de remplir les critères d'obtention
  - **Catégorie Cadre National (actuellement « Elite »)** : Un peu moins d'athlètes, car certains réussiraient à obtenir une Card Bronze ou Argent
- Globalement, les critères d'attribution devraient être définis de sorte que 200 à 300 athlètes supplémentaires puissent profiter de contributions financières de l'Aide sportive et d'autres institutions.
- Certaines adaptations proposées du système de Cards Elite entraîneraient des surcoûts. Le nombre de titulaires d'une Card Or, Argent ou Bronze ne peut être augmenté de 200 à 300 athlètes supplémentaires qu'à condition que l'Aide sportive revoie à la hausse son budget (pour les contributions financières). Si les contributions d'encouragement restent globalement identiques, cette mesure coûterait 2,5 à 3,5 millions de francs. Elle pourrait cependant être moins élevée à condition par exemple que les contributions maximales soient différentes pour les diverses catégories de Cards.
- Les athlètes des phases T4 et E1 disposeraient de dix ans au maximum pour réussir le passage vers la phase E2 ou à obtenir une Card Or. La durée d'attribution des Cards serait de quatre à six ans dans les deux catégories, mais sans possibilité de cumuler deux fois six ans.
- L'actuelle Card Elite serait remplacée par la Card Cadre National avec des critères éventuellement légèrement modifiés pour éviter toute confusion avec les Cards Elite Or, Argent et Bronze.

---

## 5.4 Champs d'action, objectifs d'efficacité et mesures

### Champs d'action :

#### Swiss Olympic

- a. Adaptation des critères d'obtention d'une Card et individualisation des critères de résultats, vérification des résultats d'épreuves de relais/mixtes, clarification des classifications concernant les sports individuels, d'équipe ou collectifs. Clarification de la question de la nationalité. Vérification de la valeur de la Card Cadre National (actuelle Card Elite). Prise en compte des cas exceptionnels de transferts de talents.  
RESPONSABILITÉ: **SOA** SOUTIEN: **Aide sportive** **fédérations**
- b. Analyse et éventuellement modification des directives concernant l'attribution de labels de qualité de Swiss Olympic à des établissements de formation proposant un modèle spécifique de promotion du sport.  
RESPONSABILITÉ: **SOA** SOUTIEN: **écoles** **cantons**
- c. Analyse de la situation concernant les solutions scolaires (dans une école de sport) : nombre effectif/souhaité de solutions scolaires dans une école de sport par canton/région.  
RESPONSABILITÉ: **SOA** SOUTIEN: **cantons** **fédérations**
- d. Clarification de l'attribution de contingents de Cards par Swiss Olympic.  
RESPONSABILITÉ: **SOA** SOUTIEN: **fédérations**
- e. Harmonisation de l'attribution des Cards.  
RESPONSABILITÉ: **SOA** SOUTIEN: **cantons** **fédérations**
- f. Clarification des rôles de tous les partenaires sur le parcours des athlètes.  
RESPONSABILITÉ: **SOA** SOUTIEN: **Aide sportive** **fédérations** **cantons** **écoles** **autres partenaires**

#### Aide sportive

- g. Adaptation du règlement de l'Aide sportive.  
RESPONSABILITÉ: **Aide sportive** SOUTIEN: **SOA** **fédérations** **cantons**
- h. Vérification de la marche à suivre pour les sports collectifs.  
RESPONSABILITÉ: **Aide sportive** SOUTIEN: **SOA** **fédérations**
- i. Vérification des contributions forfaitaires versées aux athlètes sans entretien.  
RESPONSABILITÉ: **Aide sportive** SOUTIEN: **SOA**
- j. Vérification des trois contributions fixes par catégorie.  
RESPONSABILITÉ: **Aide sportive** SOUTIEN: **SOA** **fédérations** **cantons**

#### Cantons

- k. Solution en vue d'une prise en charge des frais de scolarité au niveau intercantonal et intracantonal.  
RESPONSABILITÉ: **cantons** SOUTIEN: **SOA** **écoles**
- l. Vérification du soutien (financier) des titulaires de Cards Relève et Elite.  
RESPONSABILITÉ: **cantons** SOUTIEN: **SOA** **Aide sportive**

#### Promotion du sport d'élite dans l'armée

- m. Analyse et développement des instruments de promotion du sport d'élite dans l'armée.  
RESPONSABILITÉ: **armée** SOUTIEN: **SOA** **Aide sportive** **fédérations**

- a. Les changements proposés sous le point 5.2 impliquent une adaptation des directives d'attribution actuelles des Swiss Olympic Cards, notamment dans le domaine des critères de résultats. L'individualisation des critères actuels pour les sports de classification 1 à 3 s'annonce chronophage, étant donné qu'il faut trouver un accord avec toutes les fédérations concernées.

Il est également nécessaire de définir la manière dont Swiss Olympic évaluera à l'avenir les résultats des compétitions mixtes, d'équipe et de relais. Dans certains sports, il est actuellement beaucoup plus facile de remplir les critères d'obtention d'une Card dans une telle discipline.

La marche à suivre en matière de sports collectifs doit être étudiée pour les domaines Elite et Talent.

Il faut clarifier à partir de quel niveau un passeport suisse est absolument indispensable.

- b. Il s'agit notamment de vérifier la pertinence de deux critères actuellement en vigueur : le nombre de titulaires d'une Card requis et la part de titulaires d'une Card sur la totalité des élèves.
- c. Dans certains cantons/certaines régions, on constate actuellement une différence entre le nombre de solutions scolaires dans une école de sport sollicitées par les fédérations conformément au parcours des athlètes et le nombre de places effectivement proposées par les cantons. Swiss Olympic ne connaît que le nombre d'élèves par école/canton, mais pas le nombre d'athlètes ayant trouvé une bonne solution scolaire flexible dans une école « normale ». Dans ce contexte, il faudrait analyser en détail la situation et disposer d'informations fiables de la part des fédérations pour savoir à partir de quand un athlète a vraiment besoin d'une solution scolaire dans une école de sport. Par ailleurs, il faut veiller, conjointement avec les fédérations, à ce que seuls les athlètes qui ont réellement besoin d'une solution scolaire soient admis dans les écoles de sport. Des critères tels que le volume d'entraînement et les trajets (domicile-école/formation-lieu d'entraînement) sont alors décisifs.

Dans les sports collectifs, il y a également le problème que les athlètes ne veulent pas s'entraîner dans le club le plus proche (près de leur domicile), mais là où ils espèrent bénéficier du meilleur soutien/encouragement. Cela complique la prise en charge des frais de scolarité sur les plans intercantonal et intracantonal.

Les fédérations doivent expliquer le fonctionnement de leurs structures de promotion. Il existe des différences considérables dans les centres nationaux et régionaux de performance ainsi que dans les centres d'entraînement nationaux, régionaux et locaux. Une analyse de ces différences permettrait de voir dans quelles écoles avec label il faut élargir les offres ou en proposer d'autres. Le nombre de centres d'entraînement semble trop important dans certains sports.

Il conviendrait également de s'interroger sur la nécessité d'ouvrir des écoles de sport supplémentaires avec possibilité d'internat et au moins quelques entraîneurs propres à l'établissement, en plus des quatre écoles de sport existantes et situées de manière centrale (pour les fédérations).

- d. Les sports disposent actuellement d'un contingent de Talent Cards défini en accord avec Swiss Olympic. Dans le cadre du présent projet, ce contingent doit faire l'objet d'une vérification et d'une évaluation critique, notamment en ce qui concerne les Talent Cards Local.

- e. Des Talent Cards sont actuellement attribuées chaque mois. Les fédérations décident à quel moment de l'année elles souhaitent procéder aux attributions des Cards, ce qui n'est pas pratique pour les cantons. Ces derniers préféreraient qu'il y ait moins de dates d'attribution, voire une seule.
- f. En matière de répartition des rôles, le concept de base FTEM Suisse a déjà largement contribué à clarifier les responsabilités sur le parcours des athlètes des différents sports. Mais d'autres étapes sont encore nécessaires, notamment dans le domaine de l'admission des élèves dans les Partner Schools ou les Sport Schools.
- g. Le règlement de l'Aide sportive a subi plusieurs modifications au fil des années. La dernière légère adaptation remonte à 2019. Une nouvelle vérification est prévue au vu des propositions d'optimisation qui figurent au point 5.2.
- h. Actuellement, les athlètes pratiquant un sport collectif olympique peuvent être soutenus dans le cadre d'un projet. Les athlètes pratiquant un sport collectif non olympique ne bénéficient d'aucun soutien.
- i. Il reste à vérifier si l'Aide sportive modifie les critères définissant le montant des contributions d'encouragement dans son règlement de telle sorte qu'un entretien avec les athlètes ne soit pas systématiquement nécessaire ou puisse avoir lieu ultérieurement.

Si les adaptations des critères d'obtention d'une Card par Swiss Olympic entraînent une hausse significative du nombre de titulaires d'une Card Or, Argent ou Bronze, il faudrait étudier une variante qui accorderait une contribution forfaitaire fixe aux titulaires d'une Card Bronze et des contributions d'encouragement plus élevées uniquement aux titulaires d'une Card Argent ou Or.

Pour Swiss Olympic, il serait également utile d'analyser une autre variante qui prévoit un montant différent pour la catégorie Bronze par rapport aux catégories Argent et Or.

**Proposition :**

Cards Bronze 6000 à max. 18 000 CHF par an (pour les sports olympiques, la moitié pour les sports non olympiques)

Cards Argent et Or 6000 à 30 000 CHF par an (pour les sports olympiques, la moitié pour les sports non olympiques)

Les contributions financières continueraient de n'être versées qu'en cas de besoin réel.

- j. Comme alternative aux trois montants actuellement proposés (12 000/20 000/30 000 CHF pour les sports olympiques et paralympiques resp. 6000/10 000/15 000 CHF pour les sports non olympiques), des gradations plus subtiles permettraient de mieux répondre aux besoins des athlètes. Les différences entre les montants versés aux athlètes seraient en outre nettement moins importantes.
- k. Concernant la prise en charge des frais de scolarité au niveau intercantonal, il pourrait être judicieux de trouver un accord afin que les titulaires d'une Talent Card Régional puissent bénéficier d'un soutien de leur canton de domicile au même titre que les titulaires d'une Talent Card National, à condition de remplir l'examen d'admission/la sélection des quatre Swiss Olympic Sport Schools. Swiss Olympic pourrait accompagner/surveiller cette procédure d'admission.

Un aperçu actuel serait utile dans ce contexte afin de voir combien d'athlètes d'un canton fréquentent une école avec label en dehors de leur canton de domicile ou combien d'athlètes « externes » fréquentent une école avec label dans un canton.

Il s'agit en outre d'optimiser les situations qui offrent un avantage aux athlètes en matière d'entraînement sportif et de transports/trajets pour le sport et la formation/activité professionnelle.

L'accès aux écoles avec label ou aux solutions scolaires flexibles doit être optimisé également au niveau cantonal. Certains cantons sont déjà bien organisés dans ce domaine, parfois même au niveau législatif, d'autres rencontrent régulièrement des cas problématiques.

- i. En étroite collaboration avec les cantons et les fédérations, Swiss Olympic a élaboré en 2019 des recommandations visant à harmoniser les prestations cantonales pour la promotion de la relève à l'aide de la structure FTEM et du soutien des athlètes d'élite. L'une des recommandations consiste par exemple à renoncer au soutien financier des athlètes d'élite versé par les cantons, étant donné que les athlètes bénéficient souvent d'un double soutien (canton et Aide sportive) provenant dans les deux cas de la Société du Sport-Toto.

- m. Dans le domaine de la promotion du sport d'élite, l'armée a considérablement élargi son offre au cours des dernières années. Aujourd'hui, un athlète ayant terminé l'ER pour sportifs d'élite peut effectuer 130 jours de service par an, à condition toutefois que sa fédération dispose d'une stratégie et d'une planification pluriannuelles relatives aux mesures d'entraînement et de compétition de ses sportifs d'élite qui soient en accord avec l'armée.

L'instrument de promotion du sport d'élite dans l'armée prévoit actuellement quatre possibilités de soutenir les athlètes de manière ciblée : service militaire en tant qu'athlète qualifié, ER pour sportifs d'élite, cours de répétition en tant que soldat de sport et postes pour militaires contractuels.

L'armée soutient actuellement quelque 600 sportifs d'élite. Les instruments de promotion susmentionnés (école de recrues pour sportifs d'élite, cours de répétition pour athlètes d'élite et militaires contractuels sportifs d'élite) s'adressent aussi bien aux femmes qu'aux hommes. L'armée apporte une contribution significative à la promotion du sport d'élite de la Confédération. Elle permet aux athlètes de combiner de manière optimale le sport d'élite avec le service militaire.

L'ER pour sportifs d'élite prévoit d'accueillir davantage d'athlètes à l'avenir. Cet élargissement aura lieu progressivement jusqu'en 2033, de sorte que 70 athlètes femmes et hommes puissent intégrer chaque année les deux écoles de recrues. Aujourd'hui, seules 35 personnes par ER sont accueillies chaque année. Le nombre d'athlètes suivant une ER pour sportifs d'élite devrait avoisiner les 1400 d'ici 2033. Concernant l'ER pour sportifs d'élite et les 18 postes de militaires contractuels, les demandes des fédérations dépassent l'offre de l'armée. Une étude est actuellement en cours pour déterminer quels athlètes pourront accéder à l'avenir à l'ER pour sportifs d'élite ou à la promotion du sport d'élite dans l'armée et au moyen de quelle carte.

# 6. AGENDA/ÉTAPES

## 6.1 Généralités

Le passage prévu de l'actuelle pyramide des athlètes ou promotion des athlètes vers la future solution décrite sous le point 5.2 ne peut pas avoir lieu à une date précise. Certaines adaptations nécessitent en effet des moyens d'encouragement supplémentaires, d'autres requièrent une reformulation des bases légales, des directives ou des règlements.

Étant donné que les interconnexions avec le système de Cards persistent, il faut accorder suffisamment de temps aux partenaires concernés afin qu'ils puissent procéder aux adaptations nécessaires.

Le paragraphe suivant montre les champs d'action qui nécessitent des adaptations, les objectifs d'efficacité et de mise en œuvre qui doivent être définis et les activités ou mesures qui permettront de les atteindre.

## 6.2 Planification

**Légende :**  Conception, élaboration  
 Réalisation, mise en œuvre

Champ d'action a. Adaptation des critères d'obtention d'une Card

Objectif de mise en œuvre	N°	Mesures	2020		2021		2022	
			T1/2	T3/4	T1/2	T3/4	T1/2	T3/4
<b>L'adaptation des critères actuels permet de modifier les conditions d'attribution d'une Card.</b>	1	Adaptation grossière des critères d'obtention d'une Card dans le domaine de l'élite						
	2	Compléments individualisés par sport (classifications 1 à 3)						
	3	Vérification des critères concernant l'évaluation des résultats d'épreuves mixtes						
	4	Vérification des critères concernant l'évaluation des résultats d'épreuves de relais						
	5	Vérification des critères concernant l'évaluation des résultats d'équipe (relais, mixte, épreuve par équipe) dans les sports individuels						
	6	Vérification des critères d'évaluation dans les sports collectifs						
	7	Question de la nationalité						
	8	Vérification de la valeur de la Card Cadre National						
	9	Clarification de la gestion des athlètes en cas de transferts de talents						

Champ d'action b. Analyse et évent. modification des directives concernant l'attribution de labels de qualité de Swiss Olympic à des établissements de formation proposant un modèle spécifique de promotion du sport

Objectif de mise en œuvre	N°	Mesures	2020		2021		2022	
			T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>	T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>	T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>
<b>L'adaptation des critères actuels permet de modifier les conditions d'attribution d'un label.</b>	1	Analyse des directives existantes						
	2	Vérification de la procédure d'admission dans les Sport Schools						
	3	Définition des adaptations						
	4	Procédure consultative pour les adaptations						
	5	Décision relatives aux adaptations						

Champ d'action c. Analyse de la situation concernant les solutions scolaires (dans une école de sport) (nombre effectif/souhaité de solutions scolaires dans une école de sport par canton/région)

Objectif de mise en œuvre	N°	Mesures	2020		2021		2022	
			T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>	T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>	T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>
<b>L'analyse montre dans quels cantons/ régions le nombre de places dans les écoles de sport est conforme aux besoins, trop élevé ou insuffisant (compte tenu des autres solutions scolaires).</b>	1	Analyse du nombre d'élèves actuel par rapport aux besoins des fédérations						
	2	Définition des critères permettant de décider si oui ou non l'élève peut bénéficier d'une « solution scolaire dans une école de sport » ou d'une « solution scolaire flexible dans une école ordinaire »						
	3	Analyse de fond pour savoir si quatre écoles de sport suffisent à encourager les athlètes de la relève suisse de manière optimale						

Champ d'action d. Clarification de l'attribution de contingents de Talent Cards par Swiss Olympic

Objectif de mise en œuvre	N°	Mesures	2020		2021		2022	
			T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>	T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>	T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>
<b>Redéfinition et harmonisation des contingents de Talent Cards.</b>	1	Analyse des contingents de Talent Cards actuels						
	2	Comparaison tous sports confondus						
	3	Définition de contingents de Talent Cards utiles et équitables dans tous les sports						

Conception, élaboration
  Réalisation, mise en œuvre

Champ d'action e. Harmonisation de l'attribution des Cards

Objectif de mise en œuvre	N°	Mesures	2020		2021		2022	
			T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>	T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>	T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>
<b>Vérification pour savoir si on peut accéder à la demande des cantons de fixer moins de dates d'attribution.</b>	1	Analyse des dates d'attribution actuelles						
	2	Accord avec les fédérations pour trouver une harmonisation sensée						
	3	Définition d'un calendrier en vue d'une éventuelle adaptation						

Champ d'action f. Clarification des rôles de tous les partenaires sur le parcours des athlètes

Objectif de mise en œuvre	N°	Mesures	2020		2021		2022	
			T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>	T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>	T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>
<b>Tous les partenaires, organisations et institutions engagés sur le parcours des athlètes connaissent et assument leur rôle.</b>	1	Définition des responsabilités/rôles dans le cadre des projets liés au parcours des athlètes menés par les fédérations						
	2	Définition, par Swiss Olympic dans le cadre de la direction du projet FTEM Suisse, des rôles de toutes les autres institutions et organisations engagées sur le parcours des athlètes						
	3	Clarification des responsabilités en matière d'admission des athlètes dans les Sport Schools/Partner Schools						

Champ d'action g. Adaptation du règlement de l'Aide sportive

Objectif de mise en œuvre	N°	Mesures	2020		2021		2022	
			T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>	T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>	T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>
<b>Vérification et adaptation du règlement de l'Aide sportive (selon les possibilités financières).</b>	1	Vérification et éven. adaptation du règlement actuel dès que les critères individualisés d'obtention d'une Card ont été définis dans chaque sport et que l'évolution dans le domaine des Cards Elite se profile						

Conception, élaboration
  Réalisation, mise en œuvre



Champ d'action h. Vérification de la marche à suivre pour les sports collectifs

Objectif de mise en œuvre	N°	Mesures	2020		2021		2022	
			T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>	T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>	T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>
Clarification et évent. adaptation de la marche à suivre actuelle en matière de sports collectifs.	1	Vérification du règlement actuel en matière de sports collectifs						
	2	Adaptations éventuelles du règlement						

Champ d'action i. Vérification des contributions forfaitaires versées aux athlètes sans entretien

Objectif de mise en œuvre	N°	Mesures	2020		2021		2022	
			T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>	T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>	T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>
Clarification pour savoir si on privilégie des contributions d'encouragement adaptés aux besoins et/ou des contributions forfaitaires et si un entretien avec les athlètes est nécessaire.	1	Analyse du nombre de titulaires d'une Card Or, Argent et Bronze						
	2	Vérification des entretiens avec les athlètes : forme, moment, durée, partenaire d'entretien, etc.						
	3	Décision si contributions forfaitaires ou contributions adaptés aux besoins						

Champ d'action j. Vérification des trois contributions fixes par catégorie

Objectif de mise en œuvre	N°	Mesures	2020		2021		2022	
			T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>	T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>	T <sup>1/2</sup>	T <sup>3/4</sup>
Elaboration d'une base décisionnelle pour savoir si on opte pour des contributions financières flexibles ou si on maintient les trois contributions fixes.	1	Vérification de la marche à suivre actuelle avec les trois contributions fixes par catégorie de promotion Event. changement vers des contributions plus flexibles, sans échelons, qui se baseraient plus spécifiquement sur les besoins des athlètes et ne comprendraient pas de grands paliers au niveau de la promotion						

 Conception, élaboration

 Réalisation, mise en œuvre

Champ d'action k. Solution en vue d'une prise en charge des frais de scolarité au niveau intercantonal et intracantonal

Objectif de mise en œuvre	N°	Mesures	2020		2021		2022	
			T1/2	T3/4	T1/2	T3/4	T1/2	T3/4
<b>Solution au niveau national pour une prise en charge des frais de scolarité dans les écoles avec label.</b>	1	Vérification de la possibilité de mettre en œuvre rapidement une solution spécifique aux quatre Sport Schools						
	2	Analyse du nombre d'athlètes actuel fréquentant une école en dehors de leur canton de domicile						
	3	Solutions pragmatiques pour les athlètes qui, du point de vue géographique, pourraient trouver une meilleure solution scolaire et/ou sportive en dehors de leur canton de domicile						
	4	Solution au niveau national concernant les frais de scolarité en accord avec la CDIP/CRCS						
	5	Définition et mise en pratique de solutions intracantonales						

Champ d'action l. Vérification du soutien (financier) des titulaires de Cards Relève et Elite

Objectif de mise en œuvre	N°	Mesures	2020		2021		2022	
			T1/2	T3/4	T1/2	T3/4	T1/2	T3/4
<b>Les cantons mettent en pratique le plus de recommandations possibles.</b>	1	Conseils à l'intention des cantons sur les prestations dans le domaine de la promotion des athlètes						
	2	Echange d'expériences entre les cantons et exemples de bonnes pratiques tirés de la mise en œuvre des recommandations						
	3	Harmonisation de la promotion des athlètes au niveau de l'élite entre les cantons et l'Aide sportive						

Champ d'action m. Analyse et développement des instruments de promotion du sport d'élite dans l'armée

Objectif de mise en œuvre	N°	Mesures	2020		2021		2022	
			T1/2	T3/4	T1/2	T3/4	T1/2	T3/4
<b>Optimisation des offres et des prestations de l'armée dans le domaine de la promotion du sport d'élite.</b>	1	Analyse des offres existantes						
	2	Harmonisation des prestations entre l'armée, Swiss Olympic et l'Aide sportive						
	3	Elargissement de l'ER pour sportifs d'élite						
	4	Adaptations des processus de sélection ER pour sportifs d'élite et militaires contractuels						
	5	Vérification d'autres sites pour l'ER						

Conception, élaboration
  Réalisation, mise en œuvre